

Termes de référence

Comité sur les prix en éducation et en recherche de la Faculté de médecine

Objectif :

Le Comité des prix en éducation et en recherche de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa est une initiative qui a été approuvée par les membres de l'Équipe exécutive de leadership de la Faculté de médecine. Le comité a pour objectif de fournir des conseils et des commentaires sur les candidatures potentielles à divers prix et distinctions internes et externes, ainsi que de passer en revue et sélectionner les lauréats des Prix d'excellence annuels de la Faculté de médecine. Ce comité a pour objectif de fournir un mécanisme ouvert et transparent en ce qui concerne le processus décisionnel et les procédures de nomination au sein de la faculté.

Le comité servira de mécanisme officiel pour promouvoir l'excellence dans les programmes de recherche existants et pour appuyer activement les efforts stratégiques et concertés de l'Université d'Ottawa visant à accroître la reconnaissance mondiale de notre excellence en recherche et en éducation. Conformément aux politiques du Cabinet du vice-recteur à la recherche (CVRR) de l'Université d'Ottawa, la Faculté de médecine s'engage à promouvoir un environnement de recherche, d'éducation et de formation équitable qui offre des chances égales à tous et qui respecte et valorise la diversité.

Fonctions :

1. Le comité fera des recommandations de candidats potentiels pour les prix universitaires et externes à l'Équipe exécutive de leadership de la Faculté de médecine et au CVRR, le cas échéant;
2. Le comité examinera les candidatures et sélectionnera les lauréats des Prix d'excellence de la Faculté de médecine.

Membres du comité :

Le Comité reflétera la diversité de la communauté de l'Université d'Ottawa et de la Faculté de médecine en ce qui concerne les quatre catégories de diversité identifiées dans la Loi sur l'équité du Canada (sexe, statut minoritaire, statut d'autochtone, statut d'invalidité). Le Comité sera composé de :

- a) Directeur des prix et distinctions pour l'excellence en éducation et en recherche de la Faculté de médecine (Président);
- b) Représentant(e)s des départements des sciences fondamentales (élus par les directeurs/directrices de département);
- c) Représentant(e)s des départements cliniques (élus par les directeurs/directrices de département);
- d) Représentant(e)(s) des apprenants des départements des sciences fondamentales;
- e) Représentant(e)(s) des apprenants des départements cliniques;
- f) Un(e) représentant(e) de l'Équipe de l'expérience facultaire;
- g) Un(e) représentant(e) des Affaires Francophones.

Examineurs ad hoc :

Afin d'aider le comité à examiner les candidatures aux Prix d'excellence de la Faculté de médecine, le président du comité peut inviter des examinateurs ad hoc à formuler des recommandations supplémentaires au comité. Les évaluateurs peuvent être d'anciens récipiendaires des Prix d'excellence ou d'autres évaluateurs considérés comme ayant une expertise dans un domaine pertinent pour la catégorie de prix ou le domaine d'intérêt du/de la candidat(e).

Personnel/membres sans droit de vote :

Le directeur des prix et distinctions sera l'agent principal de liaison et président du comité, avec l'aide d'une conseillère à la recherche de la Faculté de médecine.

Mandat :

Le comité sera actif indéfiniment. La structure et les processus du comité seront revus tous les 5 ans afin de garantir l'alignement avec le mandat stratégique de la Faculté de médecine. Les membres élus siégeront pour une période de deux à trois ans, renouvelable une fois.

Réunions :

Le comité se réunira quatre (4) fois par an, ou à la discrétion du Président de comité.

Responsabilités du président de comité:

Le président du comité doit connaître le milieu de la recherche, de l'éducation et de la formation à la Faculté de médecine et a les responsabilités suivantes:

- a) Présider chaque rencontre du comité;
- b) Établir le consensus entre les membres de comité;
- c) Respecter les responsabilités des membres de comité, tel qu'énoncé ci-dessous.

Attentes et responsabilités des membres du comité :

Avant chaque réunion du comité, une liste des prix à discuter sera distribuée électroniquement à tous les membres. Les membres doivent se préparer aux réunions en consultant les membres appropriés de leur département / service pour déterminer s'il existe des candidats appropriés et compétitifs pour chaque prix. De plus, tous les membres du comité doivent accepter les obligations suivantes:

- a) Assister et contribuer aux réunions du comité afin que le consensus soit atteint efficacement ;
- b) Agir équitablement, de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Faculté de médecine ;
- c) Être indépendant et impartial ;
- d) Complétez la formation obligatoire sur les préjugés inconscients offerte par la Faculté de médecine (détails ci-dessous);
- e) Maintenir un niveau de connaissance requis pour respecter ses obligations et ses responsabilités ;
- f) Permettre la communication avec l'administration de l'Université d'Ottawa et la conformité aux politiques et procédures de l'Université d'Ottawa.

En cas d'impossibilité de respecter les engagements proposés, les membres en informeront le Comité et un suppléant possédant des compétences similaires sera sélectionné. Les membres sont tenus de

répondre aux demandes du président du comité dans les meilleurs délais et de l'avertir de tout retard probable dans leur réponse.

Politique de conflit d'intérêt (en ligne avec les programmes des Trois-conseils et des Chaires de recherche du Canada) :

Le comité vise à respecter les normes d'éthique et d'intégrité les plus élevées dans tout ce qu'il fait afin de continuer à mériter la confiance de la communauté des chercheurs, de la Faculté de médecine et de l'Université d'Ottawa. À ce titre, tout membre du comité qui prend connaissance d'un conflit d'intérêts doit le divulguer sans délai au président du comité. Aucun évaluateur ou observateur ne peut participer au processus d'examen d'une candidature pour laquelle il est en conflit d'intérêts. Ces divulgations et mesures de conformité doivent être documentées et conservées dans les archives.

Un conflit d'intérêts est un conflit entre les devoirs et les responsabilités d'une personne en ce qui concerne le processus d'examen, et leurs intérêts privés, professionnels, commerciaux ou publics. Un conflit d'intérêts peut être considéré comme existant ou perçu comme l'étant lorsque les membres du comité, les examinateurs externes ou les observateurs :

- sont des candidats dans le cadre du concours et ont la possibilité de biaiser ou d'influencer le processus au profit de leur candidature.
- sont un parent ou un ami proche, ou ont une relation personnelle avec le/la candidat(e) ;
- sont en position de gagner ou de perdre financièrement/matériellement de la sélection du/de la candidat(e) ;
- ont des différends scientifiques ou personnels de longue date avec un(e) candidat(e) ;
- sont étroitement liés professionnellement au/à la candidat(e), du fait d'avoir au cours des six dernières années
 - eu des interactions fréquentes et régulières avec le/la candidat(e) dans le cadre de ses fonctions dans son département, son institution, son organisation ou son entreprise ;
 - été un superviseur ou un stagiaire du/de la candidat(e) ;
 - ont collaboré, publié ou partagé des fonds avec le/la candidat(e), ou ont l'intention de le faire dans un avenir immédiat ; et/ou
- se sentir, pour quelque raison que ce soit, incapable de fournir une évaluation impartiale de la candidature.

Le président du comité se réserve le droit de résoudre les zones d'incertitude et de déterminer si un conflit existe. Tout membre du comité qui est mis en candidature pour les Prix d'excellence de la Faculté de médecine au cours d'une année donnée sera dispensé du processus d'examen et de sélection pour cette année-là.

Politique d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) :

Tous les membres du comité doivent suivre une formation sur les préjugés inconscients afin de pouvoir participer aux activités du comité. Tous les trois ans, en fonction du roulement prévu des membres du comité, une séance de formation en direct sera suivie par un représentant du bureau de l'EDI de la Faculté de médecine. De plus, chaque année, les membres du comité devront suivre le module en ligne des IRSC sur les préjugés inconscients : <https://www.chairs-chaire.gc.ca/program-programme/equity-equite/bias/module-eng.aspx>. Les certificats d'achèvement doivent être soumis au président du comité chaque année au plus tard à la date limite de soumission des prix d'excellence de la Faculté de médecine.

La conseillère en recherche (membre du personnel, membre sans droit de vote du comité) agira à titre de champion de l'EDI au nom du comité. Dans ce rôle, le champion de l'EDI recevra des données sur l'auto-identification et la représentation des candidats aux prix de la Faculté de médecine, y compris les candidats aux Prix d'excellence. Ces données seront rendues anonymes et agrégées afin d'informer le comité, l'équipe exécutive de leadership, ainsi que l'OVPR sur la diversité des candidats et d'identifier les lacunes ainsi que les objectifs et stratégies futurs pour combler ces lacunes.

Au cours du processus d'examen des prix d'excellence de la Faculté de médecine, le comité inclura des considérations relatives à l'EDI dans son évaluation des candidatures. Par exemple, dans le cas où les candidatures de deux candidat(e)s sont jugées égales en termes de mérite selon les critères d'évaluation, le prix devrait être accordé à une personne issue d'un groupe historiquement sous-représenté, le cas échéant. Ce processus constituera une étape concrète dans le soutien de l'engagement de la Faculté de médecine et de l'Université d'Ottawa à reconnaître l'excellence de notre faculté diversifiée.

Quorum :

Le quorum du comité est constitué de la majorité de ses membres.